

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le jeudi 5 mars à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 24 février 2015

PRESENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Marie-Thérèse Panhéleux, Daniel Cottin, Stéphane Calvez, Brigitte Louarn, Philippe Mahé, Jeannick Boyère, Véronique Parois, Ronan Maray, Stéphanie Cornet, Dominique Léon, Sylvie Ollivier, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

PROCURATIONS : Anita Cussonneau a donné procuration à Cécile Marchand

SECRETAIRE DE SÉANCE : Sylvie Ollivier

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2015 :

Vote favorable à l'unanimité avec néanmoins une demande de complément, à savoir :

M. Jérôme Ricordel demande que sur le dernier compte-rendu du conseil municipal soit inscrit plus explicitement au point 2 l'information suivante : « Les élus membres du bureau des associations ne participant pas au vote »

M. Le Maire indique en effet que cela avait été dit et explicité lors de la séance du conseil municipal.

2-Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD):

Rapporteur : Yvon Mahé

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ou PADD doit être débattu au sein du conseil municipal conformément à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, qui stipule qu'« un débat doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU... »

Le PADD a pour fonction de présenter le projet communal pour la dizaine d'années à venir en général. Il définit les grandes orientations retenues par la commune de Fégréac, notamment en terme d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

C'est le cadre de référence et de cohérence de la politique d'aménagement et de mise en valeur de la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le contenu du PADD :

Orientation n°1 : Répondre aux besoins d'habitat et favoriser la mixité sociale,

Orientation n°2 : Favoriser le développement économique,

Orientation n°3 : Les déplacements,

Orientation n°4 : La préservation de l'environnement

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire ouvre le débat sur le PADD :

M. Philippe Mahé indique qu'il ne s'agit pas de projets mais plus tôt de préoccupations.

M. Jérôme Ricordel énonce qu'il est favorable à l'objectif de maîtrise de la population, à l'analyse sur les équipements communaux (espace enfant, maison médicale), à l'accueil d'artisans (à conserver et nouveaux).

Néanmoins, est-ce que la préservation des haies est une mesure supplémentaire à la législation actuelle, déjà très contraignante ?

M. Serge Jacobert explique qu'il s'agit d'orientations générales. La vocation du PLU n'est pas de rentrer sur les exploitations agricoles pour indiquer quelles haies on préserve ou non ? Il y a deux niveaux : la réglementation des parcelles agricoles et l'occupation du sol régis par le Plan Local d'Urbanisme.

M. Le Maire complète en indiquant que la commune va figer sur son PLU, certaines haies pour qu'elles ne soient pas détruites et qu'elles continuent à protéger les parcelles. Ces haies sont des haies que l'on peut voir de la route, ou protégeant un chemin...

M. Philippe Mahé indique également que la commission PLU souhaite préserver les espaces agricoles et les espaces constructibles afin de garantir la protection de l'environnement.

M. Marie-Thérèse Panhéleux expose que le PADD proposé est issue d'une approche et cohérence globale de la commune. Le souhait est d'avoir une croissance douce et maîtrisée de la population et que la commune reste à taille humaine.

Le PADD reprend les attentes de la population tant au niveau des équipements présents que futurs et en collération avec le budget communal.

Le PADD pose la question sur comment développer la commune et appliquer les législations assez restrictives notamment pour nos villages.

Le PADD prend en compte réellement le Tourisme comme vecteur de développement économique de la commune.

M. Jérôme Ricordel s'interroge sur l'inventaire des zones humides qui doit être actualisé. Il est important que l'ensemble des acteurs, comme les agriculteurs soient présents.

M. Serge Jacobert explique que lors du premier recensement des zones humides, l'ensemble des acteurs a été fortement impliqué, notamment les agriculteurs ainsi que la chambre d'agriculture. Il est bien entendu que pour l'actualisation des zones humides, l'ensemble des ces acteurs sera présent.

M. Ronan Maray demande pourquoi il sera difficile de construire dans les hameaux ?

M. Le Maire informe que la loi ALUR rend exceptionnelle la construction en campagne. Les habitations qui existent ne pourront avoir qu'une construction limitée. De même toutes annexes détachées de la maison ne sera plus possible. Le SCOT interdit l'extension des villages, seules les dents creuses seront encore éventuellement constructibles. Il faut savoir également qu'en 2007 lors de l'élaboration du PLU actuel, déjà 5 groupements d'eau ne souhaitaient plus de constructions.

Mme Christine Gicquel indique que cette restriction au niveau des hameaux va à l'encontre de la croissance de la population.

M. Le Maire explique que beaucoup de maisons secondaires deviennent des maisons principales et une maison qui a déjà un compteur d'eau restera constructible.

Il est rappelé qu'au niveau du SCOT du Pays de Redon, est imposé à la commune une constructibilité de 17 ha à l'horizon 20 ans, ce qui implique une constructibilité sur 10 ans entre 7 et 8 ha. Le SCOT impose également une densification de 15 logements à l'hectare afin de concentrer l'habitat.

Mme Christine Gicquel demande si Pont-Miny sera associé par rapport à la constructibilité.

M. Le Maire indique que pour l'instant la commission PLU travaille sur le zonage dans son ensemble et cela sera étudié et discuté prochainement dans la commission.

M. Jérôme Ricordel demande si on peut inciter par le biais du PADD à ce que les maisons non occupées, le deviennent ?

M. Le Maire explique que l'on ne peut pas obliger les gens. Cela reste du droit privé.

M. Philippe Mahé indique que si l'on densifie, cela permettra d'avoir une certaine pression foncière et incitera peut-être les particuliers.

Il est indiqué que les logements vacants ont un problème de salubrité et pour les propriétaires cela coûte moins cher de laisser les logements vacants que de renover avec les normes notamment de la RT2012.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par délibération à laquelle est annexée le projet de PADD, disponible également à l'accueil de la Mairie.

Vote à l'unanimité.

3-Autorisation Spéciale des dépenses d'investissement »:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. Le rapporteur informe le conseil municipal qu'étant donné que le vote du budget n'interviendra pas avant le 31/03/15 et afin d'assurer une continuité de paiement pour les entreprises ayant répondu au marché des vestiaires ainsi que les frais d'acquisition d'un bien immobilier, il est nécessaire d'autoriser M. Le Maire engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées et de voter les différents chapitres concernés comme suit : Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour un montant de 14 493 € et chapitre 23 (constructions) pour un montant de 82 000 €.

M. Serge Jacobert indique qu'il s'agit d'enveloppes.

M. Le Maire comme M. Jérôme Ricordel énonce qu'il est en effet nécessaire d'assurer une continuité de paiement pour les artisans et autres professionnels.

Vote à l'unanimité.

4-Répartition du produit des concessions du cimetière communal :

Rapporteur : Cécile Marchand

Le conseil municipal, décide que le produit des ventes des concessions du cimetière communal soit réparti à raison de 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS.

Vote à l'unanimité.

5-Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire concernant les travaux d'accessibilité des bâtiments scolaires et périscolaires:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de solliciter une demande de réserve parlementaire dans le cadre de travaux d'accessibilité des bâtiments.

Ainsi, compte tenu que la commune a projeté pour l'année 2015, de réaliser des travaux d'accessibilité pour les bâtiments : école primaire publique, restaurant scolaire, accueil périscolaire ; Il est proposé au conseil municipal de solliciter également la réserve parlementaire pour ces travaux.

M. le rapporteur rappelle que le montant prévisionnel des travaux est de 58 840 € HT.

M. Jérôme Ricordel demande à quel parlementaire cela s'adresse ?

Mme Marie-thérèse Panhéleux indique que cette demande ne peut être envoyée qu'à un seul parlementaire qui priorise des projets par rapport à d'autres.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un sénateur.

Vote à l'unanimité.

6- CCPR : Demande de fonds de concours de fonctionnement :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de la CCPR, le fonds de concours de fonctionnement, pour l'année 2015, portant sur l'entretien de la voirie communale, pour un montant de 54 900.25 €.

M. Serge Jacobert indique que cela a été discuté lors de la commission finances.

M. Jérôme Ricordel demande si cette somme peut être globalisée ou si elle est perçue chaque année.

M. Le Maire répond que la globalisation peut être demandée uniquement sur l'investissement.

Vote à l'unanimité.

7- Charte Abeille 44 / Engagement pour la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité :

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur informe le conseil municipal que l'Union des Apiculteurs de Loire-Atlantique propose aux communes de s'engager par le biais d'une charte à la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité.

M. Le rapporteur lit la proposition de charte, en indiquant toutefois qu'il y a déjà certaines spécificités qui sont faites par le service technique, notamment la semence de jachères fleuries :

- Nettoyer les fossés en arrière saison, et de ne pas toucher au contre talus.
- Tailler les haies de manière raisonnée : cela permettra de conserver leurs caractères brise-vent, hydrologique, écologique et productif.
- Replanter les haies mellifères d'essences locales,
- Semer des jachères fleuries sur les terres inoccupées, et préférer la pousse à la tonte,
- Installer des ruches au sein de la commune par le biais d'apiculteurs locaux ou en partenariat avec l'UNAPLA,
- S'engager à replanter des châtaigniers greffés en collaboration avec les acteurs locaux,
- Respecter la diversité des plantations,
- Ne plus utiliser de produits phytosanitaires,
- Former son personnel à la protection de l'environnement,
- Eviter le busage,
- Sensibiliser le jeune public au rôle de l'abeille et des pollinisateurs au travers des écoles,
- Consulter la liste des plantes exotiques mellifères avant d'implanter une nouvelle espèce sur le territoire.

Mme Christiane Monvoisin demande pourquoi éviter le busage ?

M. Daniel Cottin répond que le busage empêche l'infiltration dans les sols, provoque la concentration des eaux de pluie.

Mme Marie-thérèse Panhéleux souhaite la modification concernant l'installation des ruches.

M. Le Maire propose la modification suivante : « Favoriser l'installation des ruches sur les terrains communaux par le biais d'apiculteurs locaux ou en partenariat avec l'UNALPLA ».

M. Daniel Cottin rajoute que les services techniques tendent de toute façon à diminuer les produits phytosanitaires et souhaiterait que l'on rajoute à cette charte « Informer les riverains sur la protection de l'environnement ».

M. Serge Jacobert propose qu'il y ait un référent communal sur ce sujet : M. Dominique Léon.

M. Jérôme Ricordel est favorable à ce référent et pose le problème du frêlon asiatique.

M. Le Maire répond qu'il y a eu une réunion avec le FDGDON 44 sur ce sujet et renvoie à l'information faite dans le bulletin municipal.

Vote à l'unanimité.

8- Comptes-rendus de commissions et délégations

Décisions du Maire :

- Décision 2015-01 relatif au marché de l'extension des vestiaires : moins value pour le lot 3 d'un montant de 839.55 € HT,
- Décision 2015-02 relatif au marché de l'extension des vestiaires : moins value pour le lot 3 d'un montant de 177.80 € HT,
- Décision 2015-03 relatif au marché de l'extension des vestiaires : plus value pour le lot 1 d'un montant de 209.85 € HT,
- Décision 2015-04 relatif à l'adhésion de la commune au service de médecine de prévention du Centre de Gestion 44,
- Décision 2015-05 relatif au marché de l'extension des vestiaires : moins value pour le lot 10 d'un montant de 1 482.20 € HT,
- Décision 2015-06 relatif à la signature de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Commission Vie Sociale / Associative:

- Forum des associations le 25/04/15 de 10h à 18h avec la présence de 23 associations.
- Semaine de la Kabylie du 17/04/15 au 26/04/15 avec une programmation assez diversifiée.

Commission Culture :

La décentralisation de la Culture lors du Festival de la Guitare a été très réussie. Au total sur le week-end, il y a eu 236 spectateurs.

Le Festival de La Guitare continue sa programmation le 08/03/15 et finit par un concert le 14/03/15.

M. Le Maire remercie l'implication de l'ensemble des élus et personnes ayant organisés ce premier week-end.

Mme Christine Gicquel indique que cela a été très convivial.

Mme Stéphanie Cornet ajoute que cela a été aussi l'occasion de nouvelles rencontres avec notamment les nouveaux habitants.

Commission Sport:

-Mise en service des vestiaires dès le 27 février 2015.

La commission sport a visité les vestiaires le 28/02/2015.

-Sinistre à la salle des sports : il y a eu un court-circuit à la salle des sports samedi soir ou dimanche. Cela a provoqué un certain nombre de dégâts. La salle est donc temporairement fermée jusqu'à validation de l'expert et le temps des travaux.

Commission Tourisme :

-Une partie des élus de la commission Tourisme et le Conseil Général ont visité la Maison du Canal. Il faut savoir qu'en 2015, il y a le renouvellement de l'épi de la Maison du Canal. Est donc prévue prochainement une pré-visite par les Gîtes de France.

-Etude camping : La commune de St Jacut s'est retirée et a été remplacée par la ville de Redon.

-La commission Tourisme travaille sur le choix de photos qui recouvriront certains murs de la Maison du Canal.

- Le terrain de boule à l'Etang Aumée est en cours de réalisation.

FDGDON44 :

Le FDGDON 44 organise une nouvelle campagne de lutte contre les corvidés. Cette lutte se déroulera du 15 avril au 29 avril. Les piégeurs bénévoles peuvent s'inscrire en Mairie et pourront ainsi bénéficier d'une formation délivrée par le FDGDON pour cette campagne.

CME :

Le CME mène une action sur l'accessibilité du bourg et a créé un questionnaire pour les commerçants.

Mme Christine Gicquel demande ou en est la réflexion sur la proposition de jeux faites par le CME ?

M. Le Maire explique qu'il y aura la création d'une commission spécifique sur ce sujet. Commission constituée à partir des commissions déjà existantes.

Planning des commissions : Le planning des commissions est disponible sur l'Agenda Google des Elus.

Prochain conseil municipal : le 31/03/2015 à 20h00

Le Maire clôt le conseil à 22 h 10

Le Maire
Yvon MAHE

